

Les villes des Mureaux, de Meulan-en-Yvelines et Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération ;  
La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France ;  
L'Académie de Versailles (Le Rectorat de Versailles et La Direction des Services départementaux de l'Education Nationale des Yvelines ).  
Le Conseil Général des Yvelines  
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre **du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)** est lancé un

**Appel à candidatures en direction  
des artistes de musiques actuelles.**

En vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle menée en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes du territoire des Mureaux, de Meulan-en-Yvelines et de Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération dans le département des Yvelines.

**Année 2015/2016.**

**Cadre de la résidence-mission :**

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif s'appuyant sur la mise en place d'une résidence artistique, appelée résidence-mission, se définissant comme une résidence d'éducation artistique et culturelle. Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher **un artiste musicien ou un duo français** dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ **des musiques actuelles.**

Il est recherché un musicien ou un duo en capacité de proposer une **approche multiple/polymorphe** (musique, texte,...) et dont **les modes d'intervention peuvent s'adapter à la diversité des groupes ciblés** (scolaires, structures de loisirs, structures culturelles).

De plus le projet proposé devra **s'articuler avec la structure de référence**, les studios musiques actuelles du conservatoire à rayonnement communal G.Fauré des Mureaux (enregistrement et lieu d'ateliers), pour développer également la découverte des métiers et inscrire les publics dans **un parcours culturel.**

Ce projet s'appuie sur trois axes clés :

- **L'accès des publics aux œuvres**, par la rencontre avec les artistes, **et l'accès aux ressources artistiques et culturelles présentes sur le territoire du CLEA** (à l'échelle de la commune et du groupement de communes impliqués dans le CLEA).  
La rencontre entre les œuvres, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics d'avoir les clés d'entrée pour devenir autonome dans leur pratique culturelle et artistique. Le CLEA repose donc sur une forte implication des lieux culturels de référence présents sur le territoire et de l'ensemble des partenaires mobilisant les publics.
- **L'ancrage territorial du CLEA** : ce dispositif s'articule avec les projets et les démarches existants sur le territoire, qui émanent de :

- Institutions Publiques : Plan local de Réussite Educative, Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, aménagement du temps périscolaire...
  - Structures et offres locales : médiathèque, CRC G.Fauré, centre de la danse, saison jeune public, saison de spectacles tout public, festival Mosaïk...
- Sur le territoire, **la présence d'artistes** invités spécifiquement pour une résidence de quatre mois. L'axe déterminant de cette résidence-mission porte sur le territoire, la prise en compte de ses spécificités, l'importance des liens tissés entre chacun des partenaires.

Le contrat local d'éducation artistique est bien à considérer comme une démarche citoyenne, dont les résultats doivent profiter à chaque habitant d'un territoire. La résidence-mission du CLEA doit, par conséquent, répondre à des enjeux sociaux de territoire.

### Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalente à quatre mois, ainsi que sur **une diffusion**, à travers le territoire, de son œuvre déjà accomplie et disponible.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste ou le groupe-résident, il s'agit, plus précisément de **s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.**

Le CLEA repose sur une co-construction entre les différents partenaires impliqués (la DRAC d'Ile-de-France, l'Inspection de l'Education Nationale, services culturels, enfance/jeunesse, scolarité, les associations locales...).

Durant quatre mois, l'artiste ou le duo retenu s'engage à porter et à animer **une démarche d'éducation artistique**, résultant d'une co-construction de l'ensemble des partenaires impliqués. L'artiste ou le duo donne à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Ce travail s'appuie sur des formes d'intervention et d'actions variées, implantées sur le territoire intercommunal visé.

Ces actions sont préparées en amont avec les équipes pédagogiques et éducatives en charge des publics. Ces actions, se menant sur les temps périscolaires, extrascolaire et scolaires, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible d'une œuvre.

Elles peuvent avoir lieu au sein de diverses structures du territoire intercommunal :

- ✓ Aux Mureaux : Conservatoire à rayonnement communal Gabriel Fauré (studios de musiques actuelles, danse, théâtre, musique, arts manuels), un cinéma, espaces de quartiers, accueils de loisirs, établissements scolaires...
- ✓ A Meulan-en-Yvelines : une médiathèque, établissements scolaires, maison des jeunes...
- ✓ Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération : médiathèque, centre de la danse, accueils de loisirs...

Ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux.

### Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :

1. **Une première phase, « le mois d'appropriation » : d'une durée de quelques semaines, constituée de rencontres avec les équipes d'enseignants et/ou les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps péri et hors scolaire** (animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités...) intéressées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste ou le groupe résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du groupe-résident.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'oeuvre de l'artiste ou du groupe, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement un **geste artistique (\*)** à destination des publics.

*\*Il est rappelé, toutefois, qu'il n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidatures et le cahier des charges précis qui y est intégré faisant déjà état d'un projet et d'une forme dans lesquels l'artiste ou le groupe-résident est invité à s'inscrire, les nourrissant de son imaginaire, de sa recherche, de sa démarche.*

Ces rencontres donneront lieu à des temps de présentation de l'univers artistique de l'artiste ou du groupe-résident :

- une **rencontre** –temps privilégié ayant lieu en octobre 2015 et au cours desquels l'artiste ou le groupe-résident présente son travail sous forme de conférence vivante et illustrée à des enseignants, professeurs, éducateurs et autres professionnels encadrants.
- un temps de expériences/formation soit par :
  - ❖ un **atelier expérience** à destination des adultes référents des groupes pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs, ou
  - ❖ Une intervention de l'artiste ou groupe-résident dans le cadre du dispositif de formation l'académie de Versailles, ou
  - ❖ Une intervention de l'artiste résident ou groupe-résident dans le cadre du dispositif de formation du CNFPT.

<p><b>Le projet porté par l'artiste doit faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires et validée par l'équipe de pilotage de projet afin d'assurer la structuration du projet (axe de développement commun au territoire) et ainsi permettre aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques.</b></p>
--

2. **Une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste ou le groupe-résident et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique, à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité. Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique commun porté par l'artiste ou le duo-résident.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste ou au groupe-résident et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être, selon les cas :

- ❖ participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas,
- ❖ spectaculaires ou modestes,
- ❖ jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés.

De plus la diffusion des œuvres (concert, exposition,...) de l'artiste ou du groupe-résident doit être diffusées, sur la période de mars 2016, pour créer la rencontre entre les publics et les œuvres.

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste ou au groupe-résident et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

### 3. Une phase de diffusion, au cours de la résidence-mission et éventuellement à son issue.

Nul habitant du territoire concerné n'est censé ignorer la présence de l'artiste ou du groupe-résident et de sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent donc à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, les premiers concernés.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste ou du groupe-résident et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste ou au groupe et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste ou du groupe-résident.

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et non traditionnels. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste ou du groupe-résident.

#### OBJECTIFS ET ENJEUX :

##### EDUCATION ARTISTIQUE :

- Permettre au plus grand nombre, dans une démarche **d'éducation artistique**, de rencontrer un artiste et ses œuvres et ainsi appréhender la création artistique, et aiguïser le sens critique.
- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements culturels du territoire et acquérir des clés de compréhension des démarches artistiques en général.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

## ENJEUX DE TERRITOIRE :

- Inscrire le CLEA dans le territoire, en faisant des musiques actuelles des expressions artistiques permettant à l'ensemble des publics de se croiser (mobilité au sein du territoire communal et du territoire intercommunal) et ainsi partager une même pratique artistique.
- Mettre en place une éducation artistique des enfants et des jeunes, dans une logique intercommunale, en lien avec les établissements culturels du territoire.
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics :
  - Janvier 2014 : constitution de Seine et Vexin Communauté d'Agglomération regroupant 17 communes (dont Les Mureaux et Meulan-en-Yvelines). Cette communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur une démarche de coopération culturelle par le biais de projets et d'événements partagés, structurants pour le territoire.
  - **Les communes ont la volonté de développer le champ artistique des musiques actuelles, s'articulant avec le festival MOSAÏK** développé à l'échelle de l'agglomération, dont l'un des axes est l'action culturelle à destination de publics variés.
- Volonté de travailler selon une approche innovante avec un artiste ou un duo de musiques actuelles.
- Possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence.

## Territoire concerné :

Le CLEA s'étend sur un territoire intercommunal :

- Les Mureaux (32 000 hab, 50 % de la population a moins de 25 ans, rive gauche de la Seine) – Direction de la culture et de l'événementiel, Direction de la citoyenneté et de la proximité, Pôle Educatif, Inspection de l'Education Nationale.
- Meulan-en-Yvelines (9 120 hab, rive droite de la Seine) – service culturel et pôle Education-Jeunesse et sports.
- Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération (17 communes regroupant près de 70 000 habitants.).

## **En 2016 :**

- Construction d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale réunissant 73 communes, 6 EPCI et 400 000 hab au 1/01/16
- Création d'un pôle métropolitain au premier trimestre 2015 pour la mise en place concertée de l'EPCI

## **Ce territoire regroupe un maillage important de partenaires et de dispositifs :**

### Partenaires sur la ville des Mureaux:

- Le pôle éducatif : accueils de loisirs ; les NAP (nouvelles activités périscolaires).
- La Direction de la culture et de l'évènementiel (DCE) : 1 cinéma, 1 Conservatoire à rayonnement communal Gabriel Fauré (studios de musiques actuelles, musiques, danse, théâtre et arts plastiques), « culture en vacances » (accueil de loisirs culturel à destination des 8-11 ans). Le conservatoire peut-être un lieu ressources sur l'ensemble du territoire par :
  - Studios d'enregistrement
  - Lieu d'ateliers

- Ateliers jazz : possibilité pour les publics de rencontrer des musiciens pour favoriser la démarche du parcours culturel.
- La Direction de la Proximité et de la Citoyenneté (DPC) : espaces de quartiers et centre social (public jeune).
- Ecoles élémentaires, collèges, lycée général et un lycée professionnel.

Partenaires sur la ville de Meulan-en-Yvelines :

- Service culturel : médiathèque.
- Direction du Pôle Education, Jeunesse et Sports : maison des jeunes.
- Ecoles élémentaires et collège.

Partenaires sur Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération:

- Coordination des accueils de loisirs et périscolaires.
- Ecoles primaires et collèges.
- Médiathèque des Mureaux
- Centre de la danse
- Bibliothèque de Bouafle

**Publics concernés :**

Publics cible: tout public à partir de 7 ans – enfants et famille

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture est pensée, collectivement, pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le Contrat Local d'Education Artistique doit permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants et doit favoriser l'implication du public adulte. Les enfants et adolescents, accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des collectivités, etc ...) ou leurs référents constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

La résidence-mission du CLEA concerne entre 12 à 15 groupes au total, bénéficiant chacun de 10 à 12 heures d'ateliers. L'artiste ou le duo-résident doit pouvoir proposer des modes d'intervention adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, jeuns adultes...).

**Pilotage de la résidence-mission :**

Dans le cadre de ce CLEA, la Direction de la culture et de l'évènementiel des Mureaux est désignée pilote de la résidence-mission à l'échelle de l'intercommunalité. Chaque territoire est coordonné par un coordinateur qui a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, d'assurer la coordination des partenariats, d'organiser et suivre la réalisation des actions.

ORGANISATION DU PROJET

La direction de la culture et de l'évènementiel des Mureaux souhaite, pour se faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire et en coordination avec les autres communes souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

## MISSIONS

Equipe de coordination projets culturels.

- Etre garant de l'articulation du projet d'éducation artistique en lien avec l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Suivi des étapes de la mise en place du projet : rédaction du cahier des charges, appel à projet, suivi du comité artistique.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du projet auprès des porteurs de projet/services partenaires.
- Concevoir et mettre en place la diffusion des œuvres de l'artiste.
- Assurer l'accueil de l'artiste (conditions de séjour et de travail).
- Organisation des rencontres artistes - professionnels locaux.
- Organisation des actions avec les publics.
- Assurer la médiation du projet sur le territoire (mobilisation des partenaires, animation des réseaux, mise en place et suivi des actions culturelles).
- Assurer la construction de parcours culturels à l'échelle du territoire.
- Concevoir la communication du projet
- Suivi technique et administratif du projet.

Rôle de la communication :

- Relation presse
- Conception et diffusion des outils de communication auprès des publics.

*Lieux de diffusion :*

Les Mureaux :

- COSEC : scène 12 à 15 m d'ouverture, 9m de prof, 6m de haut (restitution + spectacle)
- Salle de la médiathèque (4.5 m d'ouverture, 5 m de profondeur, 3.60 m de hauteur. (restitution + répétition + ateliers+ spectacles)
- Salle polyvalente dans espaces de quartiers
- Espaces dans la médiathèque.

Meulan :

- Bergerie (restitution + spectacle) : 14 m sur 5.40 en profondeur
- Médiathèque du domaine Berson
- Cave du domaine Berson (restitution + spectacle)

- ✓ Présenter une restitution, témoignant de la résidence-mission, dans la cadre **du Festival Mosaïk** en mai 2016 (semaine 21 et 22).

## Déroulement et durée de la résidence-mission

Sélection des artistes :

- Début avril : lancement de l'offre
- **26/06/15** matin : 1<sup>er</sup> comité de sélection des artistes .
- **7/07/15** matin : audition de 3 artistes maximum pour la nomination de l'artiste ou du duo lauréat.

Mise en place de la résidence-mission :

La durée de cette résidence-mission est de quatre mois. La période de résidence est prévue comme suit :

- ✓ **Octobre/novembre 2015**: préparation du projet avec les artistes
- ✓ **Décembre 2015** : mois d'appropriation

- ✓ **Février à mai 2016** : résidence (ateliers + diffusion + restitution).

L'artiste ou le duo-résident est invité :

- ✓ Au cours du mois de **mars 2016** à se représenter auprès des jeunes publics dans le cadre des concerts pédagogiques précédemment évoqués.

### Conditions financières :

Le budget total de la résidence ne pourra excéder 30 000 € TTC (*sous réserve du vote des crédits correspondants par les élus en Conseil municipal ou communautaire*), comprenant l'allocation résidence à hauteur de 12 000 € TTC. Dans ce budget est incluse les ateliers, la diffusion, la coordination, les défraiements (transports et repas).

Il est bien entendu que la proposition financière sera étudiée au vue qu'il s'agisse d'un artiste solo ou d'un duo.

*Moyens mis à disposition :*

- La ville des Mureaux : Hébergement (mise à disposition d'un logement sur la ville type F3) + mise à disposition du matériel nécessaire à la réalisation des actions.
- Les villes partenaires : prise en charge des besoins matériels.

### Cadre juridique :

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste ou du groupe en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission (ville des Mureaux, ville de Meulan-en-Yvelines, Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération) est signée avant le début de la résidence.

Le coût relatif à la diffusion de son oeuvre existante et disponible fera l'objet d'un contrat de cession, de coréalisation ou de coproduction.

### Critères de sélections d'un artiste musicien ou d'un duo :

- Prise en compte de l'enjeu de mobilité et croisement des publics.
- Prise en compte de l'approche artistique multiple/polymorphe.
- Prise en compte de la réalisation du geste artistique (\*)
- Prise en compte de l'enjeu de médiation : ateliers, temps de diffusion des oeuvres auprès des publics, restitution.
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Permis de conduire + véhicule personnel.
- Coûts des spectacles + faisabilité technique.

### Les éléments à fournir sont :

- un dossier artistique présentant la démarche artistique de l'artiste ou du groupe et ses productions/oeuvres ;
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques ou de résidence de l'artiste ou du duo.
- Des liens internet ou un CD permettant d'écouter des pistes audio ;
- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges (intégré à l'appel à candidatures) et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission.



- Une note présentant les éventuelles pistes (intégrant les éléments financiers) que propose l'artiste ou le duo-résident en vue de la réalisation de **geste artistique** ;
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'(les)artiste(s) et les publics.
- Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence (mentionnant le coût budgétaire).

**La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 29 mai 2015.**

L'envoi se fait **de préférence par courriel**, en un seul fichier au format PDF.

Il est adressé à la boîte électronique suivante : [icadiergues@mairie-lesmureaux.fr](mailto:icadiergues@mairie-lesmureaux.fr).

Les candidatures sur support physique sont à envoyer :

A l'attention de Isabelle CADIERGUES  
Mairie des Mureaux  
Direction de la culture et de l'évènementiel  
Médiathèque  
78135 Les Mureaux Cédex.

L'enveloppe ou colis sera cacheté et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

*Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur.*

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission C.L.E.A., l'audition de trois artistes (maximum) pré-sélectionnés se déroulera entre **le 7 juillet 2015**.

Le nom de l'artiste ou du groupe sélectionné sera avancé pour **le 13 juillet 2015**.